

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale des actionnaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (la « **Société** ») du 3 juin 2020  
(à 14h00 heure belge)

*Ce formulaire signé doit être communiqué au plus tard le samedi 30 mai 2020 à 17h00 (heure belge)  
par courrier ordinaire ou par courrier électronique, à :*

**Pour les actions nominatives (y compris les Actions Restreintes) :**

Anheuser-Busch InBev SA/NV  
Monsieur Jan Vandermeersch  
Brouwerijplein 1  
3000 Leuven (Belgique)  
(jan.vandermeersch@ab-inbev.com)

**Pour les actions dématérialisées :**

Euroclear Belgium, à l'attention du Issuer Services  
1 Boulevard du Roi Albert II  
1210 Bruxelles (Belgique)  
(ebe.issuer@euroclear.com)

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de	<input type="text"/>	actions ordinaires sous forme nominative	d'Anheuser-Busch InBev SA
	<input type="text"/>	actions ordinaires sous forme dématérialisée	
	<input type="text"/>	Actions Restreintes	
	nombre		

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le mercredi 3 juin 2020 (à 14h00) à Leuven (l' « **Assemblée** ») avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant : (\*)

(\*) *Veillez cocher la case de votre choix.*

**A. DÉCISIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT ADOPTÉES SI LES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE REPRÉSENTENT LA MOITIÉ DU CAPITAL AU MOINS, MOYENNANT L'APPROBATION PAR 75% DES VOIX EXPRIMÉES AU MOINS**

**1. Texte révisé des statuts**

- a. *Proposition de décision* : modifier l'article 24.4 des statuts, afin de permettre au Conseil d'Administration de décider par voie de décisions écrites dans les conditions du Code belge des sociétés et des associations, comme suit :

*« 24.4 Tous les administrateurs ou une partie de ceux-ci peu(t)(vent) assister à la réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens techniques est considérée comme une présence en personne.*

*Les décisions du Conseil d'Administration peuvent aussi être adoptées, sans réunion effective, par consentement unanime de tous les administrateurs, exprimé par écrit. ».*

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- b. *Proposition de décision* : modification de l'article 44 des statuts, afin de permettre au Conseil d'Administration de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions du Code des sociétés et des associations, comme suit :

*« Le paiement des dividendes annuels se fait aux dates et lieux déterminés par le Conseil d'Administration.*

*Le Conseil d'Administration peut décider du paiement d'acomptes sur dividendes conformément à l'article 7:213 du Code.».*

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- c. *Proposition de décision* : modification de plusieurs articles des statuts afin de les rendre conformes aux changements imposés par ou résultant des règles du Code belge des sociétés et des associations et d'autres législations belges et d'aligner le texte des statuts sur la terminologie et la numérotation de ce Code. Le projet de texte révisé des statuts est disponible sur le site web de la Société, comme indiqué dans la présente convocation.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

**B. DÉCISIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT ADOPTÉES INDÉPENDAMMENT DU MONTANT DU CAPITAL REPRÉSENTÉ PAR LES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE, MOYENNANT L'APPROBATION PAR LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES AU MOINS**

- 2. Rapport de gestion** du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

- 3. Rapport du commissaire** relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

**4. Communication des comptes annuels consolidés** relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

**5. Approbation des comptes annuels**

*Proposition de décision* : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

		<u>milliers d'EUR</u>
Bénéfice de l'exercice social :	+	10.404.860
Bénéfice reporté :	+	12.604.362
Résultat à affecter :	=	23.009.222
Prélèvement sur les réserves :	+	0
Déduction pour la constitution de la réserve indisponible :	-	791.390
Dividende brut pour les actions (*) :	-	2.556.697
Solde du bénéfice reporté :	=	19.661.136

(\*) Ceci représente un dividende brut pour 2019 de 1,30 euro par action.

Prenant en considération le dividende intérimaire brut de 0,80 euro par action payé en novembre 2019, un solde brut de 0,50 euro sera payable à partir du 11 juin 2020 (JSE : 15 juin 2020), à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 0,35 euro par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 0,50 euro par action (en cas d'exemption du précompte mobilier belge).

Le montant brut de dividende réel (et par conséquent le solde de dividende) peut fluctuer en fonction de possibles changements du nombre d'actions propres détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

**6. Décharge aux administrateurs**

*Proposition de décision* : accorder la décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

**7. Décharge au commissaire**

*Proposition de décision* : accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

## 8. Nomination d'administrateurs

- a. *Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'Administration, renouveler la nomination de **Mme Michele Burns** en tant qu'administratrice indépendante, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023. Mme Burns a expressément déclaré et le Conseil d'Administration est d'avis qu'elle répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance tels que prévus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- b. *Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'Administration, renouveler la nomination de **M. Elio Leoni Sceti** en tant qu'administrateur indépendant, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023. M. Sceti a expressément déclaré et le Conseil d'Administration est d'avis qu'il répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance tels que prévus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- c. *Proposition de décision* : sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination de **M. Alexandre Van Damme** en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- d. *Proposition de décision* : sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination de **M. Grégoire de Spoelberch** en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- e. *Proposition de décision* : sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination de **M. Paul Cornet de Ways Ruart** en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- f. *Proposition de décision* : sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination de **M. Paulo Lemann** en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- g. *Proposition de décision* : sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination de **Mme María Asuncion Aramburuzabala** en tant qu'administratrice, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- h. *Proposition de décision* : prendre acte de la fin du mandat de M. Marcel Herrmann Telles en tant qu'administrateur et, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, nommer **M. Roberto Thompson Motta** en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023. M. Roberto Thompson, citoyen brésilien, a obtenu un BS en Génie Mécanique de la Pontifícia Universidade Católica de Rio de Janeiro et un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie. Il est co-fondateur et membre du Comité d'Investissement de 3G Capital, une société d'investissement mondiale dont le siège est à New York. M. Thompson a siégé au Conseil d'Administration de AB InBev de 2004 à 2014 et siège depuis 2001 au Conseil d'Administration de AmBev S.A. où il est membre du Comité Opérationnel et Financier. M. Thompson siège au conseil d'administration de Restaurant Brands International depuis 2013, Lojas Americanas S.A. depuis 2001, São Carlos Empreendimentos e Participações S.A. depuis 2001 et StoneCo Ltd., un fournisseur de premier plan de solutions technologiques financières, depuis 2018, où il préside le Comité Financier. De 1993 à 2004, il a été l'un des associés fondateurs de GP Investments Ltd. et un membre de son conseil d'administration jusqu'en 2010. M. Thompson est un membre de l'Académie de l'Université de Pennsylvanie, du Conseil International du Metropolitan Museum of Art de New York et mécène du Musée d'Art Moderne de São Paulo.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- i. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Martin J. Barrington**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2020.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- j. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. William F. Gifford, Jr.**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2020.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- k. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Alejandro Santo Domingo Dávila**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2020.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

## 9. Politique de rémunération et rapport de rémunération

*Proposition de décision* : approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social 2019 tel que repris dans le rapport annuel 2019, en ce compris la politique de rémunération. Le rapport annuel et le rapport de rémunération pour l'année 2019 contenant la politique de rémunération sont disponibles sur le site web de la Société, comme indiqué dans la présente convocation.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

## C. POUVOIRS

### 10. Dépôts

*Proposition de décision* : sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, déléguer à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, le pouvoir de procéder à (i) la signature des statuts coordonnés et à leur dépôt auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles suite à l'approbation des décisions énumérées au point 1 ci-dessus, et (ii) à toutes autres formalités de dépôt et de publication relatives aux décisions qui précèdent.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

\*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société, p/a Euroclear Belgium, ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

La Société est responsable du traitement des informations personnelles d'identification qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée. La Société utilisera ces informations afin de gérer les présences et le processus de vote conformément à la législation applicable et dans son intérêt afin de pouvoir analyser les résultats des votes. La Société peut partager les informations avec des entités affiliées et avec les fournisseurs de service assistant la Société pour les objectifs susmentionnés. L'information ne sera pas conservée plus longtemps que nécessaire pour les objectifs susmentionnés (en particulier, les procurations, les formulaires de votes par correspondance, la confirmation des présences et la liste de présence seront conservés aussi longtemps que les procès-verbaux de l'Assemblée doivent être conservés afin de respecter la loi belge). Les actionnaires et détenteurs de procuration peuvent trouver plus d'informations concernant le traitement de leurs données, y compris leurs droits, dans la Politique de Confidentialité de la Société disponible sur <https://www.ab-inbev.com/termsconditions.html#policy> et peuvent également contacter l'Autorité de Protection des Données compétente.

Fait à ....., le .....2020.

Signature(s) : .....(\*\*)

*(\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent en leur nom.*